

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 8 juillet 2024**

**Délibération n° CP-2024-3454**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Parcours intégrés vers l'emploi sur les métiers du prendre soin - Année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

**Rapporteur** : Madame Séverine Hémain

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Présents : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

Absent non excusé : M. R. Debû.

**Commission permanente du 8 juillet 2024****Délibération n° CP-2024-3454**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'appel à projets Parcours intégrés vers l'emploi sur les métiers du prendre soin - Année 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte et objectifs**

La loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 et son décret d'application n° 2009-404 du 15 avril 2009 ont institué un revenu de solidarité active (RSA) qui complète les revenus du travail ou les supplée pour les foyers dont les membres ne tirent que des ressources limitées de leur travail et des droits qu'ils ont acquis en travaillant ou sont privés d'emploi. Le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et professionnel destiné à faciliter son insertion durable dans l'emploi.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, dite loi MAPTAM, relative à la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles confie la mise en œuvre du RSA active à la Métropole sur son territoire.

La Métropole a défini les orientations de sa politique d'insertion dans son programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) 2022-2026, approuvé par délibération du Conseil n° 2022-0918 du 24 janvier 2022.

Ces orientations stratégiques résultent d'une concertation approfondie avec les différents acteurs de l'insertion et du social, les personnes éloignées de l'emploi, les entreprises et les principaux partenaires de la collectivité, sur la base d'une évaluation du PMI'e 2016-2021.

Elles fixent une nouvelle ambition politique au service des personnes éloignées de l'emploi et des personnes en situation de précarité :

- faire avancer, ensemble, l'appui social et l'insertion professionnelle des personnes durablement sans emploi pour répondre aux défis de la précarité et favoriser l'accès aux droits,
- promouvoir plus d'engagement, par toutes les entreprises, en faveur de l'insertion, pour mieux répondre aux besoins économiques du territoire.

Dans un contexte d'évolution du monde du travail (formes d'emploi, métiers, compétences requises), l'accompagnement vers l'emploi est indispensable, particulièrement pour les publics les plus fragiles. À partir de ce constat, partagé par les acteurs de l'insertion, la Métropole a la volonté de construire une offre de services adaptée et sécurisée, orientée vers l'accès à l'emploi (Axe 4 du PMI'e - accompagner l'engagement des employeurs et des salariés en faveur de l'insertion), notamment, pour répondre aux besoins des filières en tension et, en particulier, sur la filière des métiers du prendre soin.

Les nouveaux parcours proposés, considérés comme des étapes longues et intégrées, doivent permettre, à la fois, des temps de mobilisation et de formation, et des périodes d'emploi, pour aboutir à une embauche durable.

Le secteur des métiers du prendre soin est en forte croissance. Une croissance tirée, entre autres, par le vieillissement de la population. Bien que le secteur soit en forte progression, les employeurs ne parviennent pas toujours à recruter. Les difficultés de recrutement sont même le 1<sup>er</sup> obstacle à un développement de l'activité. Une situation qui pourrait changer compte tenu de la structuration du secteur qui favorise une montée en compétence.

Face à l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail, les associations, les organismes publics et les entreprises prestataires sont des employeurs qui se trouvent face à des difficultés importantes de turn-over tandis que, dans le même temps, de nombreux demandeurs d'emploi, dont les allocataires du RSA, peinent à accéder à un emploi durable. Ces obstacles peuvent être liés au manque de qualification ou d'expérience, mais aussi au manque de connaissances sur cette filière en tension.

Les projets Parcours intégrés vers l'emploi vers les métiers du prendre soin sont destinés à soutenir des projets qui proposeront des solutions complètes pour faire face à toutes ces difficultés.

## II - Propositions de financement des projets Parcours intégré vers l'emploi des métiers du prendre soin

### 1° - L'Académie zouzous apprentissage professionnel (AZAP) pour le projet Boost ton projet

L'AZAP est un centre de formation par l'apprentissage, créé en 2021 à l'initiative de l'entreprise de services à la personne Les Zouzous lyonnais, spécialisée dans la garde d'enfants à domicile.

Le projet porté par l'AZAP, qui s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le projet, consiste à mettre en œuvre l'accompagnement vers le retour à l'emploi de 20 personnes en proposant un socle d'accompagnement commun à l'ensemble des bénéficiaires en s'appuyant sur les expertises complémentaires des partenaires du *consortium*, Talent Boost et Côté projets, avec une progression individualisée.

L'objectif est de proposer un parcours d'accompagnement individualisé permettant de lever les freins à l'emploi avec, pour finalité, une reprise de l'activité professionnelle du public, prioritairement RSA, dans le secteur de la petite enfance.

Le projet sera réalisé entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et le 30 septembre 2025.

Le montant global du projet est de 100 080 €. La subvention de France Travail s'élève à 40 080 €. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 60 000 €, soit 60 % du budget du projet.

Le budget prévisionnel du projet pluriannuel est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	2 083	Région Auvergne-Rhône-Alpes ou France Travail (formation)	40 080
services extérieurs	72 582	Métropole	60 000
charges de personnel	21 665		
charges fixes de fonctionnement	3 750		
<b>Total</b>	<b>100 080</b>	<b>Total</b>	<b>100 080</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant 60 000 € au profit de l'AZAP pour le projet Boost ton projet, qui sera réparti comme suit :

- 12 464 € au profit de l'AZAP,
- 29 365 € au profit de la structure Talent Boost,
- 18 171 € au profit de la structure Côté Projets.

Le bénéficiaire, l'AZAP, est expressément autorisé à reverser aux deux structures, Talent Boost et Côté Projets, une partie de la subvention accordée selon les montants et modalités prévus dans la convention.

## 2° - Le Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) accompagnement maintien et services à domicile (AMS)

Le GEIQ AMS est un groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification spécialisée dans l'aide à domicile. Il propose une démarche holistique, cohérente et complémentaire à l'offre existante de droit commun, avec différents jalons allant du sourcing de public à l'accompagnement dans l'emploi et en intégrant des étapes fortes afin de garantir un suivi individualisé et la construction d'un parcours sur les métiers du prendre soin pour 20 allocataires du RSA.

Le projet sera réalisé entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et le 30 septembre 2025.

Le montant global du projet est de 81 671 €. La subvention de l'État finance à hauteur de 21 671 €. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 60 000 €, soit 74 % du budget du projet.

Le budget prévisionnel du projet pluriannuel est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats (prestations de services)	40 746	État	21 671
services extérieurs	3 010	Métropole	60 000
charges de personnel	37 915		
<b>Total</b>	<b>81 671</b>	<b>Total</b>	<b>81 671</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit du GEIQ AMS pour le projet Parcours emploi intégré du public bénéficiaire du RSA vers les métiers du prendre soin.

## 3° - L'Institut de formation Rhône-Alpes (IFRA) pour le projet Anim'action

L'IFRA est organisme de formation professionnelle. Il propose un parcours intégré vers l'emploi qui permet d'accompagner 15 personnes en les faisant monter en compétences avec une validation du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur et une mise à l'emploi durable vers les métiers de l'animation.

Les objectifs sont d'améliorer l'attractivité pour les métiers de l'animation, de mobiliser les publics et de limiter le risque de rupture dans les parcours.

Le projet sera réalisé entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et le 30 septembre 2025.

Le montant global du projet est de 44 476 €. L'IFRA finance à hauteur de 13 343 € avec ses fonds propres. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 31 133 €, soit 70 % du budget du projet.

Le budget prévisionnel du projet pluriannuel est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	9 911	fonds propres	13 343
services extérieurs	8 185	Métropole	31 133
charges de personnel	26 380		
<b>Total</b>	<b>44 476</b>	<b>Total</b>	<b>44 476</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 31 133 € au profit de l'IFRA pour le projet Anim'action.

## 4° - L'association Unis vers l'emploi (UVE) pour le projet Construire un accompagnement réussi vers et dans l'emploi (CARE)

L'association UVE est une structure d'insertion qui propose, ici, un parcours modulaire de découverte des métiers, composé d'ateliers collectifs et individuels, d'action de sensibilisation et de préparation à l'emploi, d'appui d'orientation aux choix de formations associées et de l'accompagnement vers l'emploi.

Les objectifs sont d'accompagner et de faire découvrir les possibilités de parcours vers les métiers EHPAD et dépendance dans les métiers du prendre soin pour 15 à 20 personnes.

Le projet sera réalisé entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et le 30 septembre 2025.

Le montant global du projet est de 104 790 €. UVE finance à hauteur de 2 790 € avec ses fonds propres et les financements de formation à hauteur de 42 000 €. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 60 000 €, soit 58 % du budget du projet.

Le budget prévisionnel du projet pluriannuel est le suivant :

Charges	Montant (en €)	Produits	Montant (en €)
achats	42 000	fonds propres	2 790
services extérieurs	30 000	Métropole	60 000
charges de personnel	18 300	opérateur de compétences/France Travail - Financement de formations	42 000
charges fixes de fonctionnement	14 490		
<b>Total</b>	<b>104 790</b>	<b>Total</b>	<b>104 790</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association UVE pour le projet CARE, réparti comme suit :

- 30 000 € au profit de l'association UVE,
- 30 000 € au profit de l'Association de l'hôtel social (LAHSO).

Le bénéficiaire, l'association UVE, est expressément autorisé à reverser à LAHSO une partie de la subvention accordée selon les montants et modalités prévus dans la convention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 211 133 € pour les projets Parcours intégré vers l'emploi des métiers du prendre soin, répartis comme suit :

- 60 000 € au profit de l'AZAP,
- 60 000 € au profit du GEIQ AMS,
- 31 133 € au profit de l'IFRA,
- 60 000 € au profit de l'association UVE.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'AZAP, le GEIQ AMS, l'IFRA et l'association UVE définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

#### 2° - Autorise :

a) - le bénéficiaire l'AZAP à reverser une partie de la subvention à Talent Boost pour 29 365 € et à Côté projets pour 18 717 €,

b) - le bénéficiaire UVE à reverser une partie de la subvention à LAHSO pour 30 000 €,

c) - le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 211 133 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et 2025 - chapitre 017 - opération n° 0P36O5745.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 juillet 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-324831-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
---